

Cahier des charges pour la participation au Ban de la Distillation du Cognac

I. Introduction

Engagé dans la promotion de son patrimoine et de sa culture, Grand Cognac dynamise le territoire en créant un événement et fédérateur qui marque l'identité viticole du territoire. L'idée du Ban de la distillation (BDD) est donc de faire découvrir l'univers et la culture du Cognac et du Pineau des Charentes en mettant en avant l'acte fondateur des deux produits : la distillation. Le BDD a vocation à être annuel et sera l'occasion de marquer le lancement symbolique de la distillation. La première édition a eu lieu le vendredi 03 et le samedi 04 novembre 2023 et la **deuxième édition aura lieu le 25 et 26 octobre 2024.**

Cette manifestation, à la fois exigeante et ouverte à tous, doit susciter la curiosité en proposant "un temps de découverte autour de la double-distillation Charentaise et des savoirs faire du Cognac et du Pineau des Charentes".

Le but est de donner une belle assise locale et régionale à l'événement afin qu'il s'installe dans le paysage événementiel de Grand Cognac et qu'il puisse devenir national (voire international) au fil des éditions. L'objectif poursuivi est de promouvoir le territoire et les savoir-faire d'exception rattachés à l'élaboration du Cognac et du Pineau des Charentes.

La diversité du programme souligne l'ambition d'explorer en profondeur l'univers singulier et riche de notre territoire, en abordant tous les aspects de la distillation. Cet événement, créé pour célébrer le début de la période de distillation, met en lumière la culture du Cognac et du Pineau des Charentes en explorant une variété de thèmes tels que le cinéma, la littérature, l'histoire, la musique, et bien d'autres.

Pendant deux jours, les participants du Ban de la distillation parcourent plusieurs communes de Grand Cognac afin de participer aux différentes activités de la programmation.

Grand Cognac est à l'initiative de l'évènement et s'engage à faire la promotion du BDD et de son contenu, et **chaque participant est responsable et s'engage au bon déroulé de son activité.**

II. Critères de participation

Emplacement géographique :

- Les participants doivent être situés dans le périmètre du territoire pour l'édition 2024 du Grand Cognac ou être limitrophes.

Capacité d'accueil :

- Les participants doivent avoir la capacité d'accueillir un minimum de 5 personnes simultanément pendant l'événement.
- Les participants s'engagent à respecter cet engagement d'accueil tout au long de la manifestation sur les créneaux qui auront été proposés.

Sécurité :

- Les participants doivent respecter toutes les normes de sécurité applicables à leurs installations et activités.
- Chaque opérateur accueillant du public devra faire le point sur ses capacités d'accueil dans le respect des règles de sécurité.

Activité proposée :

- Les participants doivent proposer une activité qui visera prioritairement à : mettre en lumière l'identité du territoire ; participer à l'attractivité du territoire ; partager les connaissances et les savoirs sur cette thématique ; partager ses collections privées ou publiques (photos, textes, objets...) ; proposer des projets en lien avec l'ADN du territoire ; valoriser une programmation « tendance » contribuant à la dynamique de territoire.
- **Aucune mention ou promotion ou d'autre spiritueux que le Cognac n'est autorisée.**

Absence de tabac :

- Aucun produit de tabac ne doit être associé à l'événement ni être proposé aux visiteurs.

III. Engagement des participants

Respect des normes et d'accueil du public :

- Les participants s'engagent à respecter toutes les normes en vigueur applicables à leurs installations, notamment celles en matière de sécurité des installations de la distillation lors des visites du public et les activités connexes.
- Les visites de distillerie devront être accompagnées et seront effectuées sous la responsabilité de l'exploitant, qu'elles soient allumées ou non et doivent se faire en respect de toutes les normes en vigueur et capacité ou autorisation d'accueil du public.
- Vérifier les âges du public, ne pas donner d'alcool aux mineurs
- Ne pas faire consommer les publics à risques

Communication :

- Les participants s'engagent à promouvoir l'événement de manière positive et à respecter l'image et la réputation du Ban de la Distillation.

Collaboration :

- Les participants doivent collaborer avec les organisateurs de l'événement pour assurer le bon déroulement de celui-ci.

IV. Procédure de demande de participation

1. Les candidats doivent soumettre une demande complète par mail à l'adresse : bandeladistillation@grand-cognac.fr, comprenant les informations sur leur entreprise, une description détaillée de leur activité proposée pour le BDD, et leur police d'assurance à jour.
2. Les demandes seront évaluées par un comité organisateur, qui se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande en fonction de la conformité aux critères énoncés dans ce cahier des charges.

Ce cahier des charges est sujet à modification, et toute mise à jour sera communiquée aux participants.

Fait à Cognac, le 07.05.2024